



V i s a s e t f o r m a l i t é s c o n s u l a i r e s

LISTE DES MISSIONS JUSTIFIANT UNE DEMANDE DE VISA D’AFFAIRE

1. Prospection commerciale, vente de produits
2. Recherche de sous-traitants, achats de produits, vérification de commandes, contrôle de la qualité, audit
3. Visite de salons professionnels, exposition de produits dans un salon professionnel
4. Gestion des ressources humaines, recrutement de main d’œuvre
5. Participation à des réunions d’affaires ou des réunions techniques
6. Participation à une assemblée générale, exploration d’opportunité de partenariat ou de création d’entreprise
7. Propriétaires ou associés gérant une entreprise créée à leur nom en Inde
8. Suivre une formation interne au sein de la filiale indienne de son employeur français
9. Effectuer un stage en entreprise sponsorisé par l’AIESEC
10. Participation à une délégation commerciale officielle dans le cadre de projets d’importance nationale

LE VISA DE TRAVAIL (EMPLOYMENT VISA)

En général, l’Ambassade de l’Inde délivre un visa à entrées multiples valable pour 6 mois ou 1 an. La prolongation ou le renouvellement de la validité d’un visa de travail devra obligatoirement s’effectuer en Inde auprès du FRO (Foreigner’s Registration Office à Delhi) ou du FRRO (Foreigner’s Régional Registration Office). Le visa de travail permet un séjour illimité pendant la durée de validité du visa mais tout séjour supérieur à 6 mois nécessite un enregistrement auprès du FRO/FRRO dans les 14 jours suivant l’arrivée en Inde.

Attention, les membres de la famille d’une personne partant avec un visa de travail doivent faire une demande de visa d’entrée (Entry Visa).

LISTE DES MISSIONS JUSTIFIANT UNE DEMANDE DE VISA DE TRAVAIL

TYPE I – Employeur indien

Etre embauché et payé par une entreprise indienne ou la filiale indienne d’une multinationale

TYPE II – Employeur français

1. Exécuter un projet ou un contrat
2. Installer ou mettre en service un équipement dans le cadre d’un contrat de fourniture de cet équipement
3. Dispenser une formation ou effectuer une activité de coaching
4. Effectuer la réparation d’une usine ou d’un équipement dans le cadre d’un contrat de garantie ou de maintenance
5. Assurer un support technique, une fourniture de service ou dispenser un transfert de savoir-faire faisant l’objet d’une facturation _ Participer à un spectacle en tant qu’artiste
6. Etre sportif sous contrat pour un club ou un organisme indien
7. Travailler en tant que consultant rémunéré contractuellement ou en tant que consultant indépendant dans un domaine hautement qualifié